

Accélérer la prise en compte de la biodiversité par les normes

Matthieu Delabie, Membre de la Direction de l'appui aux stratégies pour la biodiversité à l'OFB

BIODIVERSITE ET ENTREPRISES

QUELQUES RAPPELS

INTÉGRER LA BIODIVERSITÉ OFFRE DE NOUVEAUX DÉBOUCHÉS POUR MON ENTREPRISE

LA SOCIÉTÉ SE PRÉOCUPPE DE LA BIODIVERSITÉ

78 %

des Français souhaitent être mieux informés sur les pratiques des entreprises en matière de biodiversité



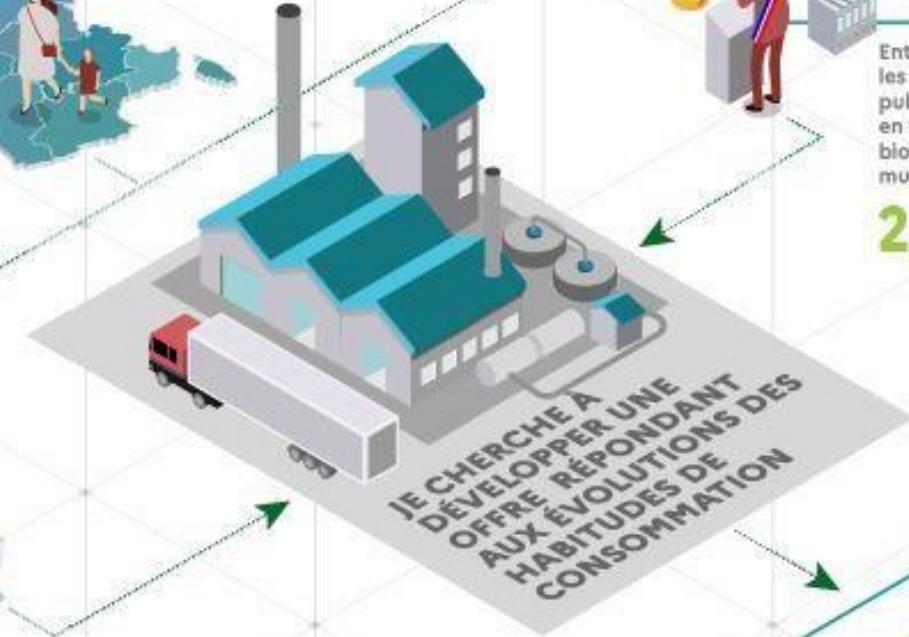
LES CONSOMMATEURS MODIFIENT LEURS PRATIQUES

90 %

des consommateurs attendent des marques qu'elles s'engagent et les aident à mieux consommer

67 %

des Français ont changé leur consommation pour l'environnement



L'ENGAGEMENT EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ DONNE ACCÈS À DES MARCHÉS À FORT POTENTIEL

LES POUVOIRS PUBLICS ENCOURAGENT LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

18,6 %

des marchés publics contenaient une clause environnementale en 2018. Cette part a triplé en 5 ans

2,5

+41 %
Croissance du marché du vrac en 2019

x7
Le nombre de projets labellisés BiodiverCity, dans le secteur immobilier depuis 2014.

x2
Les ventes de cosmétiques bio entre 2010 et 2018

+12,2 %

Le marché alimentaire des produits certifiés AB est en forte croissance en 2020

INTÉGRER LA BIODIVERSITÉ PERMET DE RÉDUIRE LES COÛTS ET DE GÉRER LES RISQUES

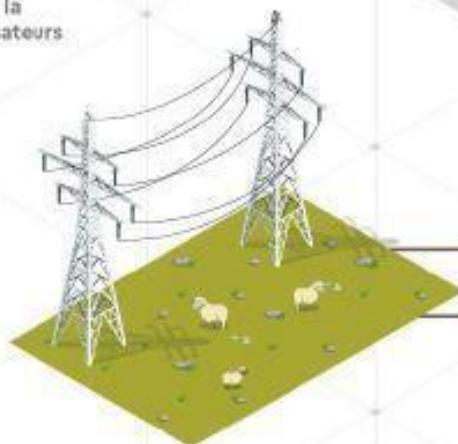


SÉCURISER SES APPROVISIONNEMENTS

Dans le monde, entre

235 et 577 Md \$

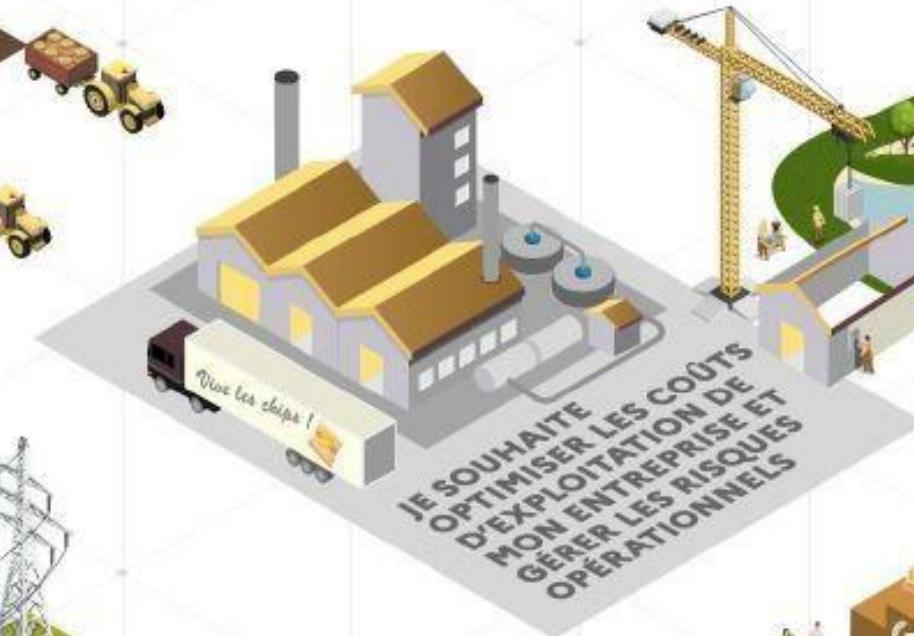
dépendent directement de la présence d'insectes polliniseurs



OPTIMISER SES COÛTS D'EXPLOITATION

La gestion de la végétation, en tenant compte de la biodiversité, peut être

1,5 à 4 fois MOINS COÛTEUSE sur 30 ans que la gestion traditionnelle



JE SOUHAITE
OPTIMISER LES COÛTS
D'EXPLOITATION DE
MON ENTREPRISE ET
GERER LES RISQUES
OPÉRATIONNELS



MIEUX PRENDRE EN COMPTE LA RÉGLEMENTATION ENVIRONNEMENTALE

Les atteintes à la biodiversité remarquable :

JUSQU'à 750 000 €
D'AMENDE

et 3 ans d'emprisonnement



ANTICIPER LE RISQUE RÉPUTATIONNEL

79 %

des consommateurs estiment que les entreprises doivent s'assurer qu'elles ont un impact positif sur la société, les personnes et la biodiversité.

5 principaux facteurs d'érosion de la biodiversité :

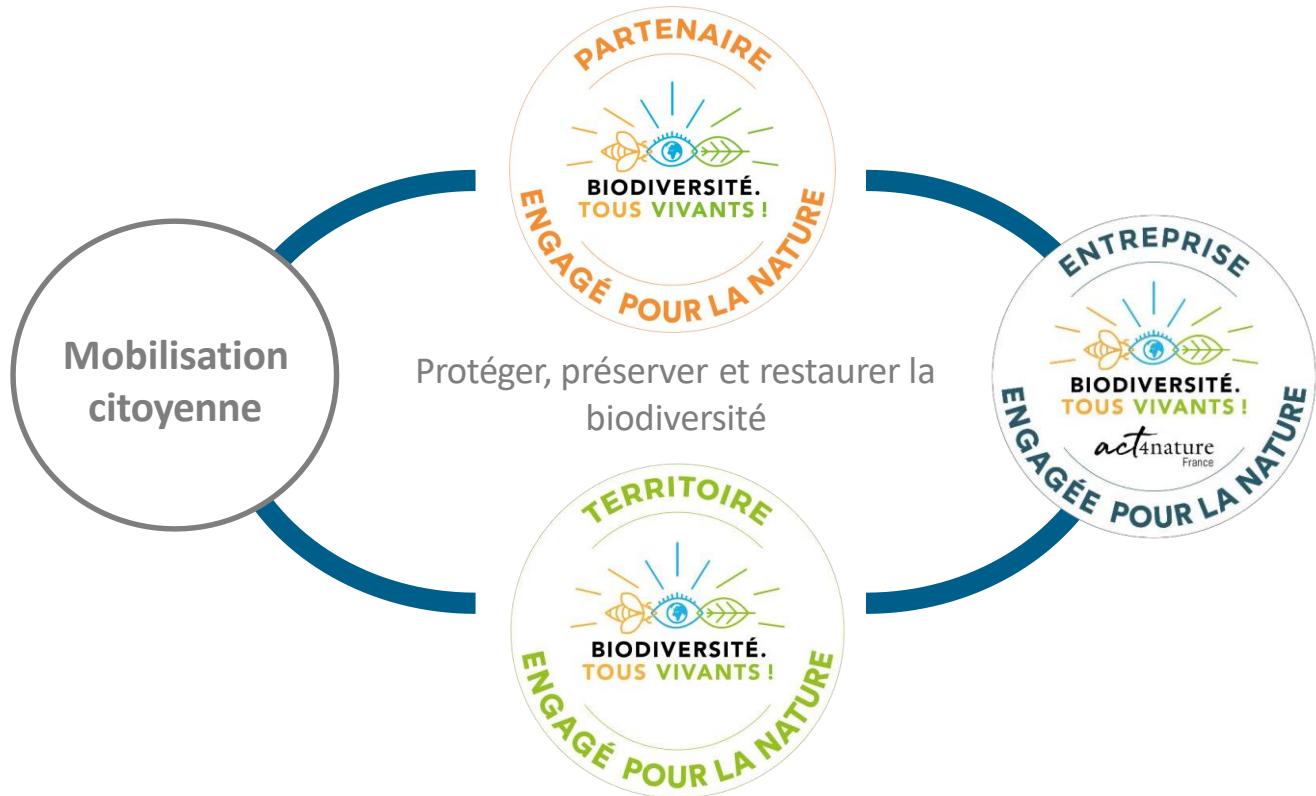


LES PROGRAMMES DE MOBILISATION DE L'OFB

« Engagés pour la Nature »

C'est quoi ?

Tous concernés, tous responsables : *tous engagés*



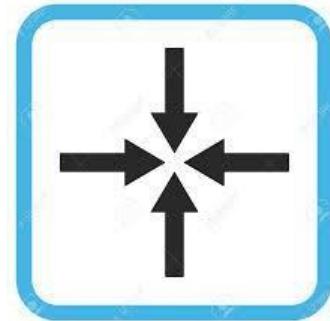
Faire émerger des **projets** en faveur de la biodiversité, reconnaître leur **qualité**, leur donner de la **visibilité** et inciter à travailler de manière ouverte et **collaborative**

Constat

Les entreprises, les collectivités, les associations, les fédérations, etc. sont des acteurs clés du changement sur les questions de biodiversité, mais pour beaucoup leur engagement n'est pas à la hauteur des enjeux.

Agir pour la biodiversité peut se faire à travers des initiatives individuelles et ponctuelles.

Mais c'est en intégrant ces initiatives dans un plan d'actions **global, transversal et mobilisant différents acteurs** qu'elles auront le plus d'**IMPACT**



Objectifs



Faire émerger des engagements volontaires significatifs

en mobilisant les outils qui vont permettre aux acteurs de faire le premier pas voire de s'inscrire dans un plan d'actions pluriannuel



Reconnaître et valoriser la qualité de ces engagements, par un processus transparent



Donner accès aux acteurs reconnus à des moyens privilégiés de mise en oeuvre
(accompagnement, financement, valorisation, etc.)

2011 Stratégie Nationale pour la Biodiversité (SNB 2)
dispositif d'adhésion et d'engagement des acteurs

2018 Plan Biodiversité pour accélérer la mise en œuvre de la
stratégie nationale pour la biodiversité (2011 - 2020)

2019 Lancement de l'initiative « Engagés pour la Nature »
inciter les collectivités, les entreprises et les autres acteurs à
s'engager en faveur de la biodiversité pour qu'ils contribuent aux
stratégies mises en œuvre

2023 Lancement attendu de la Stratégie Nationale pour la
Biodiversité (SNB 3), COP 15 sur la biodiversité (Kumning) avec
définition du nouveau cadre mondial pour la biodiversité,
Congrès mondial de la nature (Marseille)

QUID DE LA NORMALISATION ?

Le système français de normalisation s'appuie sur un réseau d'experts issus de tous les secteurs d'activité et répartis dans les commissions de normalisation. À l'échelle internationale, AFNOR défend les intérêts français en tant qu'institut membre des associations de normalisation européenne (CEN) et internationale (ISO). **Son influence y est à la fois technique et stratégique, essentielle pour les entreprises françaises car 90 % des normes françaises sont mondiales.**

QUID DE LA NORMALISATION ?

Il est important de rappeler les spécificités de la normalisation et ses liens étroits avec la réglementation. La réglementation relève des pouvoirs publics. Elle est l'expression d'une loi, d'un règlement. Son application est imposée.

La norme est par définition volontaire donc non contraignante. Elle éclaire, explique, donne des compléments d'information, évite les incompréhensions ou l'arbitraire. Les normes peuvent soutenir la réglementation en étant citées comme document de référence. **Elle est élaborée par consensus.** Seules 1 % des normes sont d'application obligatoire.

C'est donc bien **les prises de conscience collectives multi acteurs qui au travers de la normalisation décident d'agir ensemble afin de définir des cadres structurant pour leur action.** Le travail mené par l'OFB au travers sa DGD MOB vise à déployer les outils et programmes qui permettront à inciter les parties prenantes à agir de manière volontaire et pourquoi pas aller plus loin en se dirigeant vers la normalisation. Le travail étroit mené entre les **équipes de l'OFB et les équipes de l'AFNOR trouve ici tout son sens afin de faciliter la mise en place des changements transformateur préconisés par l'IPBES**

QUID DE LA NORMALISATION ?

IL faut garder en mémoire que la prise en compte de l'avis des différentes parties prenantes afin d'entreprendre dans le cadre d'une plus grande solidarité territoriale trouve une genèse dans la norme ISO 26000 sur la responsabilité sociétale des entreprises qui a aujourd'hui plus de 10 ans.

QUID DE LA NORMALISATION ?

Les premiers travaux relatifs à la normalisation et aux enjeux en matière de biodiversité **sont récents et postérieurs à la norme ISO 26000**.

La première norme apparue avec une portée BIODIVERSITE date de **2012**. Il s'agissait de la norme volontaire relative aux pratiques en matière de Génie Ecologique portée par l'UPGE.

Dès **2018**, les séminaires de travail organisés du CNESER ont été conclusifs et ont permis la mobilisation de Commission nationale de normalisation afin qu'elle entame des travaux débutés au printemps **2019** qui ont abouti à la norme volontaire publiée **en janvier 2021** sur l'intégration, par les organisations, des enjeux de biodiversité dans leurs stratégies et à celles à paraître en 2021 concernant la conduite de projets de génie écologique (restauration écologique) et d'états initiaux de la biodiversité.

Pour ces 2 projets spécifiques, les équipes de l'OFB ont répondu présentes afin d'accompagner les travaux de l'AFNOR et restent mobilisées sur les dossiers en cours et les futurs chantiers.

→ Mesure 7.1

REFORCER LA DIMENSION BIODIVERSITÉ DES LABELS OU NORMES DANS LES SECTEURS ÉCONOMIQUES

Pilote : MTE + MAA + MINEFI (Délégué interministériel aux normes) - Ministères concernés : MEFR

La mesure vise à mieux intégrer la prise en compte de la biodiversité dans les labels existants sous réserve de respecter un cahier des charges en matière de respect de la nature (espaces protégés mais aussi nature ordinaire,

fonctions écosystémiques). Il s'agit d'éviter les démarches de green washing ou d'abus d'utilisation de l'image d'une nature préservée dans la promotion des territoires que ce soit par des opérateurs privés ou publics.

CIBLE 2030

Ensemble des labels évalués avec intégration des enjeux environnementaux, et en particulier de préservation de la biodiversité

DESCRIPTIF DE LA MESURE

7.1. Inciter à la création ou au renforcement de la dimension biodiversité dans les labels ou normes existants dans différents secteurs économiques : tourisme, agriculture, forêt, alimentation, construction, à travers :

- ◆ le recensement des labels/normes existants et leur évaluation au regard de la biodiversité (2023) :

- ◆ le développement des critères biodiversité (2023-2024)
- ◆ la promotion de ces critères pour faire évoluer les labels/normes existants (2024)

Le renforcement de la dimension biodiversité dans les cahiers des charges des labels/normes/appellations concerne tout particulièrement :

Quelques éléments de contexte...



MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature

La Défense, le 07 AOUT 2019

Direction de l'eau et de la biodiversité

Sous-direction de l'animation territoriale et de l'appui aux politiques de protection et de restauration des écosystèmes

Bureau de la synthèse et de la coordination des politiques de protection et de restauration des écosystèmes

être étendue à la biodiversité, au regard des orientations de votre travail. Dans ce cadre, l'AFB assurera la coordination pour le MTES de la normalisation dans le domaine de l'eau et de la biodiversité et mobilisera en tant que de besoin mes équipes pour participer aux travaux que vous

Monsieur le Directeur,

Je vous remercie pour votre proposition, exprimée dans votre courrier du 23 janvier, de me rencontrer pour un échange dans l'objectif d'aborder les synergies entre nos deux organisations. La normalisation et en particulier, les travaux de la commission de normalisation de la biodiversité, présentent un intérêt certain pour porter les enjeux de la biodiversité.

Ce sujet est confié à notre opérateur, l'agence française pour la biodiversité (AFB), qui depuis 2012, conventionne avec l'AFNOR. Cette convention portant sur le domaine de l'eau a vocation à être étendue à la biodiversité, au regard des orientations de votre travail. Dans ce cadre, l'AFB assurera la coordination pour le MTES de la normalisation dans le domaine de l'eau et de la biodiversité et mobilisera en tant que de besoin mes équipes pour participer aux travaux que vous engagez. Il sera en relation avec le CGDD en charge plus globalement de la normalisation pour l'ensemble du MTES.

Je vous invite donc à vous rapprocher Christophe AUBEL, Directeur général et de François GAUTHIEZ, Directeur de l'appui aux politiques et aux acteurs de l'AFB.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.

Le Directeur de l'eau et de la biodiversité,

Thierry VATIN

Monsieur Christian MAYEUR
Directeur du département orientation et développement
AFNOR normalisation
11, rue Francis de Pressensé
93571 La Plaine Saint-Denis cedex

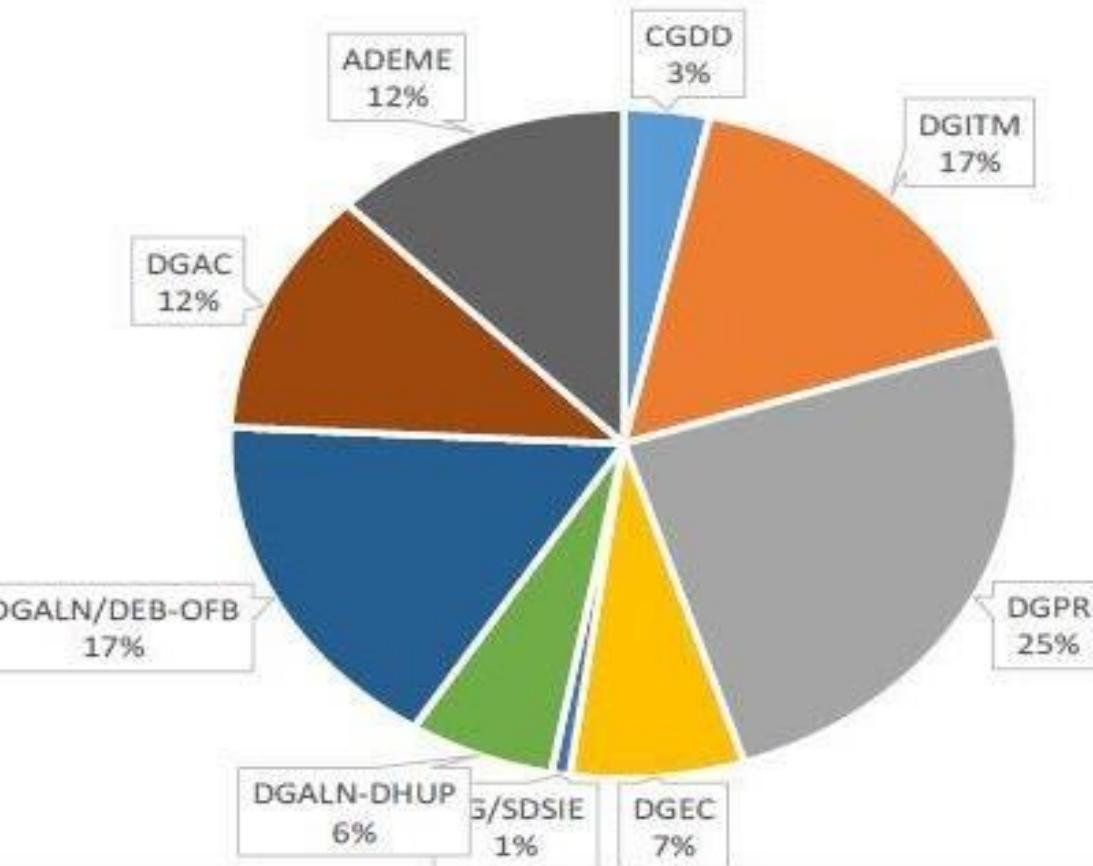
Copie : - M. Christophe AUBEL - Directeur général de l'AFB
- M. François GAUTHIEZ - Directeur de l'appui aux politiques et aux acteurs - AFB
- M. Thomas LESUEUR - CGDD

Synthèse des financements alloués à la normalisation (MTE + RST)

	K€
Conventions de subvention des DG (yc DEB-OFB) et de l'ADEME à Afnor Normalisation pour le soutien à des commissions de normalisation	900
Conventions de subvention des DG à des bureaux de normalisation pour leur fonctionnement général et le soutien à des commissions de normalisation (DGITM au BNTRA et DGAC au BNAE)	1 000
Financement d'organismes délégués par les DG pour les représenter dans des travaux de normalisation, essentiellement GART et CSTB	470
Droits de siège versés par les établissements publics du Réseau Scientifique et Technique (RST)	
Cotisations d'adhésion à Afnor : ministère (réglé par le CGDD) et EP	30
Service d'accès aux normes : COBAZ pour le MTE + CEREMA + UGE, abonnements spécifiques pour les autres EP.	500
TOTAL	2 900
Participation des experts aux travaux : financement du temps passé (autour de 500 experts dans notre base de données, dont plus des ¾ appartenant aux EP du RST)	

NB- Etablissements publics du **RST** : CEREMA (DS= 200K€), ADEME, ASN, BRGM, CETU, CSTB (DS= 200K€), IFPEN, IFREMER, UGE, IGN, INERIS (DS=150K€), IRSN, Météo France, OFB, STAC, STRMTG

Part de chaque DG dans l'ensemble des conventions de subvention



 MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE

Sujets financés	Commissions de normalisation	2021		
		Budget total des travaux *	Financement MTES - RST	Taux de participation (%)
DGALN/DEB-OFB		1 278 625	181 920	14,2%
Qualité de l'eau - Qualité écologique des milieux aquatiques	T95F	53 000	34 634	65,3%
Qualité de l'eau - Chimie des milieux aquatiques (T90A, T90D, T90E, T90L, T90Q)	T90	262 350	18 250	7,0%
Qualité de l'eau - Chimie des milieux aquatiques (T91B, T91E, T91F, T91G, T91M)	T91			
Ecotoxicologie	T95E	109 975	7 000	6,4%
Méthodes d'essais pour la caractérisation environnementale des matrices solides	ENV	49 025	1 848	3,8%
Qualité en expertise	XD50	17 225	2 584	15,0%
Activités de services liées à l'alimentation en eau potable et à l'assainissement	P15P	119 250	40 980	34,4%
Caractérisation et management des boues issues du traitement de l'eau (P16P)	P16P	64 925	6 689	10,3%
Caractérisation et management des boues issues du traitement de l'eau (P16Y-GT2)	P16Y			
Assainissement	P16E	212 000	13 374	6,3%
Petites installations d'assainissement	P16E	13 250	3 214	24,3%
Forages d'eau et boucles de sondes géothermiques	X10FG	39 750	5 146	12,9%
Hydrométrie	X10C	39 750	7 504	18,9%
Débitmétrie	X10A	26 500	3 710	14,0%
Biodiversité	BIODIV	78 175	15 635	20,0%
Eclairagisme - Pollution lumineuse (X90X/GTA et X90X/GTB)	X90X	58 300	5 876	10,1%
Environnement et changement climatique	E2C	53 000	3 975	7,5%
Développement durable et responsabilité sociétale des entreprises	DDRS	82 150	11 501	14,0%

QUELS ENJEUX POUR L'ISO 14001 ?



Extraits du site AFNOR

Chose promise, chose due ! En janvier 2022, nous vous annoncions que l'Organisation internationale de normalisation (ISO) se donnait douze mois pour dire si, oui ou non, il y avait lieu de réviser la norme volontaire ISO 14001, ce guide universel qui indique depuis vingt-sept ans comment bâtir et faire vivre un système de management de l'environnement. La réponse est aujourd'hui connue : c'est oui. La dernière version de la norme, qui date de 2015 tout comme sa grande sœur de la qualité ISO 9001, aura donc un successeur, au mieux en 2025. Et ce nouveau texte, c'est à vous de le construire.

Il faut dire qu'en dix ans, de l'eau a coulé sous les ponts. Le sujet du carbone, par exemple, a pris énormément d'ampleur, au point d'ailleurs, parfois, de tronquer la vision nécessairement multifactorielle qui caractérise le management environnemental. « *La décarbonation seule ne fera pas la transition écologique. Il faut certes porter l'effort sur l'atténuation et l'adaptation au changement climatique, mais ne pas oublier l'utilisation durable des ressources marines, l'économie circulaire, la prévention de la pollution et les enjeux de biodiversité. La norme ISO 14001 a le mérite de lister l'ensemble des sujets écologiques à prendre en compte, sans rien laisser de côté, avec le souci qu'agir sur l'un ne porte pas préjudice à un autre* », explique Lina Ismail, qui coordonne les réflexions stratégiques sur cette thématique chez AFNOR.

Extraits du site AFNOR

PME et TPE, entreprises de taille intermédiaire, grands groupes, industriels mais aussi prestataires de services ou acteurs de la logistique... Il est d'autant plus stratégique d'impliquer votre responsable environnement dans la mise à jour de la norme que se profile, pour quelque 50 000 entreprises européennes, l'obligation de reporting extra-financier nouvellement introduite par la directive CSRD. Dans l'entreprise, il faudra collecter des informations sur toute la sphère ESG (environnement, social, gouvernance), informations qu'il sera facile d'avoir sous la main, pour la partie environnement, si vous appliquez l'ISO 14001. De même, les enjeux liés à la sobriété énergétique et la crise de l'eau, très actuels en 2023, seront plus faciles à appréhender si vous avez déjà un outil de pilotage en interne.

L'ISO 14001 continue de s'affirmer comme le référentiel phare des actions environnementales dans le monde : selon l'ISO, 420 000 entreprises détenaient une certification ISO 14001 active au 31 décembre 2021, contre 348 000 en 2020 et 312 000 en 2019.

Extraits du site AFNOR

La nouvelle version de la norme devra conforter cette lecture holistique du sujet, n'en déplaise à d'autres pays membres de l'ISO qui souhaitent renforcer l'aspect carbone. Sur ce point, la France est sur la même ligne que le Canada. « Les membres de la commission de normalisation que j'anime en conviennent et suggèrent, parmi d'autres aspects à améliorer dans la norme, la logique de cycle de vie. En effet, en dix ans, cette logique s'est généralisée et perfectionnée, de nouveaux outils sont apparus, et il y a lieu de mettre le texte à niveau », complète Alexandre Oliveira, chef de projet chez AFNOR, qui vous accompagnera dans les travaux.

Extraits du site AFNOR

Actualités, Environnement

L'ISO 14001 entre en révision, à vous de jouer

AFNOR coordonne la position française dans le cadre de la mise à jour du référentiel phare propre aux systèmes de management environnemental. Petites, moyennes et grandes entreprises sont invitées à rejoindre la commission de normalisation.

Publié le 21/03/2023

Source : <https://www.actu-environnement.com/ae/news/iso-14001-management-environnemental-norme-revision-consultation-afnor-41435.php4>